

DELIBERATION DU COMITÉ SYNDICAL

N°04/02/2016

OBJET :
**Approbation du
schéma
départemental de
coopération
intercommunale**

**DATE DE
CONVOCATION :**
01/02/2016

NOMBRE DE DELEGUES

EN EXERCICE : 10
PRESENTS : 8
PROCURATION : 1
VOTANTS : 9

L'an deux mil seize,
Le 08 février à 21 heures 30,

Le Comité syndical, légalement convoqué, conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au siège du syndicat à Auvers-sur-Oise en séance publique sous la présidence de M. Jean-Louis DELANNOY.

Etaient présents : Florent BEAULIEU, Jean-Louis DELANNOY, Dominique BERNARD, Josiane DUTECH, Corinne GUERLAIN, Bruno MACE, Patrice RENARD et Bernard TAILLY, délégués titulaires, Sébastien HUART et Marc MORELLE délégués suppléants, des communes membres, formant la majorité des membres en exercice.

Mme PERRAULT, Mr HUGUENARD et Mr POLARD à titre consultatif.

Absents excusés : Pierre-Edouard EON, Annie JULITE donne pouvoir à Jean-Louis DELANNOY.

Secrétaire de séance : Josiane DUTECH.

Vu la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu l'article L 5210-1-1 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission départementale de coopération intercommunale du 16 octobre 2015,

Considérant le projet de schéma départemental de coopération intercommunale du département du Val d'Oise soumis pour avis aux communes et établissements publics concernés par le projet,

Considérant que même si le SIAVOS n'a pas été consulté, il se doit d'exprimer la position de ses communes adhérentes dans le cadre de ses compétences transférées.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, avec 1 voix CONTRE, le Comité syndical :

Prend acte du dossier de schéma départemental de coopération intercommunale du Val d'Oise présenté en CDCI le 16 octobre 2015.

Dit que la réduction du nombre de syndicats ne peut être une fin en soi.

.../...

N°04/02/2016

Considère à propos de l'évolution des syndicats qu'aucune décision ne doit être prise sans qu'il y ait eu au préalable une étude d'impact en terme de qualité de service à la population et en terme de conséquences économiques à court et long terme.

Fait et délibéré en séance les mois, jour et an ci-dessus.

Copie conforme au registre.

Certifié exécutoire
Compte tenu de sa réception
En sous-préfecture le :
De sa publication le :
A Auvers-sur-Oise.

Le Président,
Jean-Louis DELANNOY



The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text: 'Mairie de la Ville de Auvers-sur-Oise', 'Département de l'Oise', '75000', and 'Syndicat Intercommunal'. The signature is a stylized, cursive 'JD'.